

PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN QUARTIER LES AUBIERS – LE LAC COMMUNE DE BORDEAUX

DOSSIER D'ENQUETE PREALABLE A LA DECLARATION DE PROJET
Pièce 3 – Evaluation des incidences Natura 2000



SOMMAIRE

1. PREAMBULE : LOCALISATION ET CARACTERISTIQUES DU PROJET	1
2. RAPPEL DU CONTEXTE REGLEMENTAIRE	5
3. SITES NATURA 2000 A PROXIMITE DU PROJET.....	5
4. PRESENTATION DES SITES NATURA 2000	7
FR 7210029 « MARAIS DE BRUGES » ET FR7200687 « MARAIS DE BRUGES, BLANQUEFORT ET PAREMPUYRE »	7
FR7200700 « LA GARONNE »	8
FR7200686 « MARAIS DU BEC D'AMBES »	8
FR7200805 « RESEAU HYDRAUGRAPHIQUE DES JALLES DE SAINT MEDARD ET D'EYSINES »	9
FR7200688 « BOCAGE HUMIDE DE CADAUJAC ET SAINT- MEDARD-D'EYRANS »	10
5. EVALUATION PRELIMINAIRE DES INCIDENCES	11
6. FORMULAIRE D'EVALUATION SIMPLIFIEE DES INCUDENCES NATURA 2000	11

1. PREAMBULE : LOCALISATION ET CARACTERISTIQUES DU PROJET

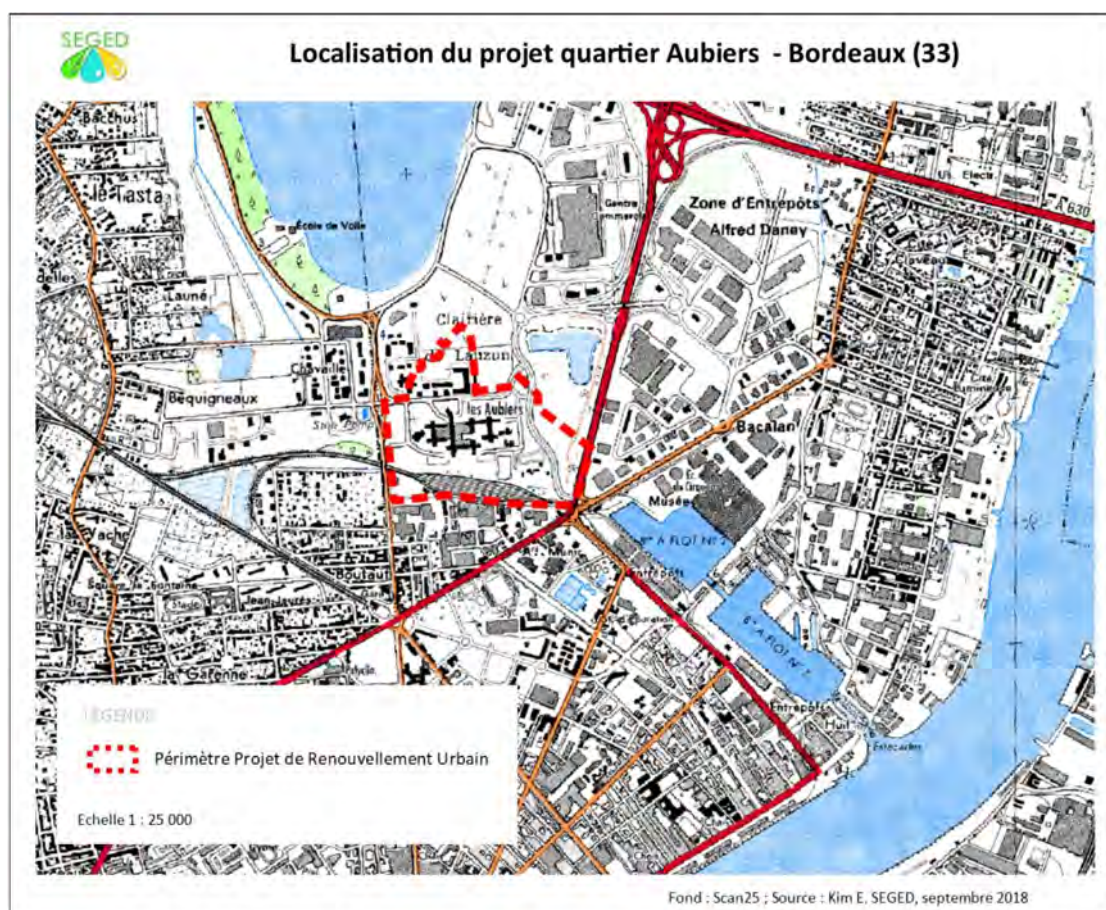
Le présent dossier s'inscrit dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) mis en place suite à la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Le contrat de ville métropolitain de Bordeaux Métropole porte sur 21 quartiers prioritaires de la politique de la ville situés sur 14 communes de la métropole, en incluant les quartiers prioritaires et les quartiers de veille.

Parmi eux, trois quartiers sont éligibles au NPNRU. Ils sont divisés en quatre projets, pilotés par Bordeaux Métropole :

- Projet urbain « Joliot-Curie »
- Projet urbain « Les Aubiers »
- Projet urbain « Palmer, Sarailière, 8 mai 1945 »
- Projet urbain « Dravemont ».

Le présent dossier concerne le projet de renouvellement urbain du quartier «LES AUBIERS», qui s'étend sur la commune de Bordeaux. Ce quartier est localisé en rive gauche de la Garonne, entre le Lac et les bassins à flot au sud des marais de Bruges.



Carte de localisation de l'emprise du projet de renouvellement urbain du quartier Aubiers

Ce projet présente plusieurs orientations :

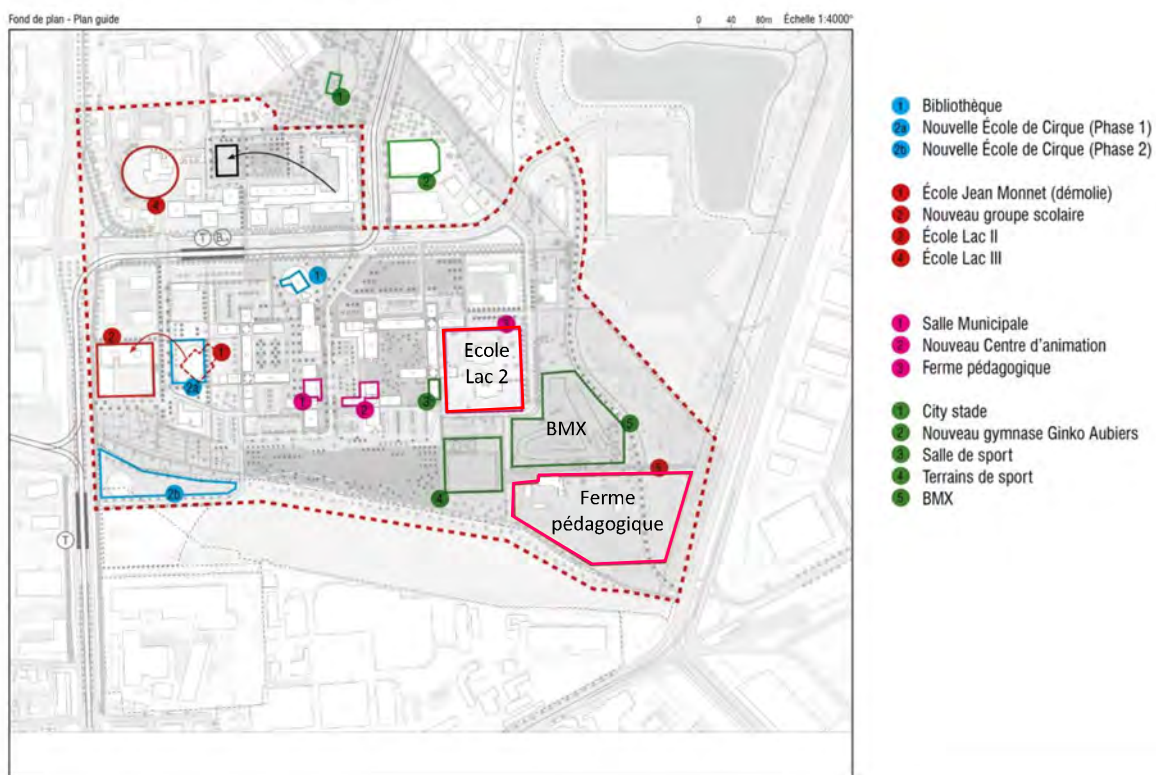
- Désenclaver et intégrer le quartier des Aubiers dans le système des projets urbains environnants,
- Rendre le quartier attractif par ses équipements publics (groupes scolaires, ferme pédagogique, pôle sportif, centre d'animation),
- Promouvoir une nouvelle offre de logements diversifiés et de bonne qualité,
- Rompre la logique labyrinthique du quartier et donner une vraie assise des immeubles d'habitat sur l'espace public,
- Aménagements paysagers et recomposition de la trame des espaces publics.



Projet de renouvellement urbain du Quartier Les Aubiers (38 ha)
(Source PPT TPFI cadrage PRU Les Aubiers VF 25/04/18)

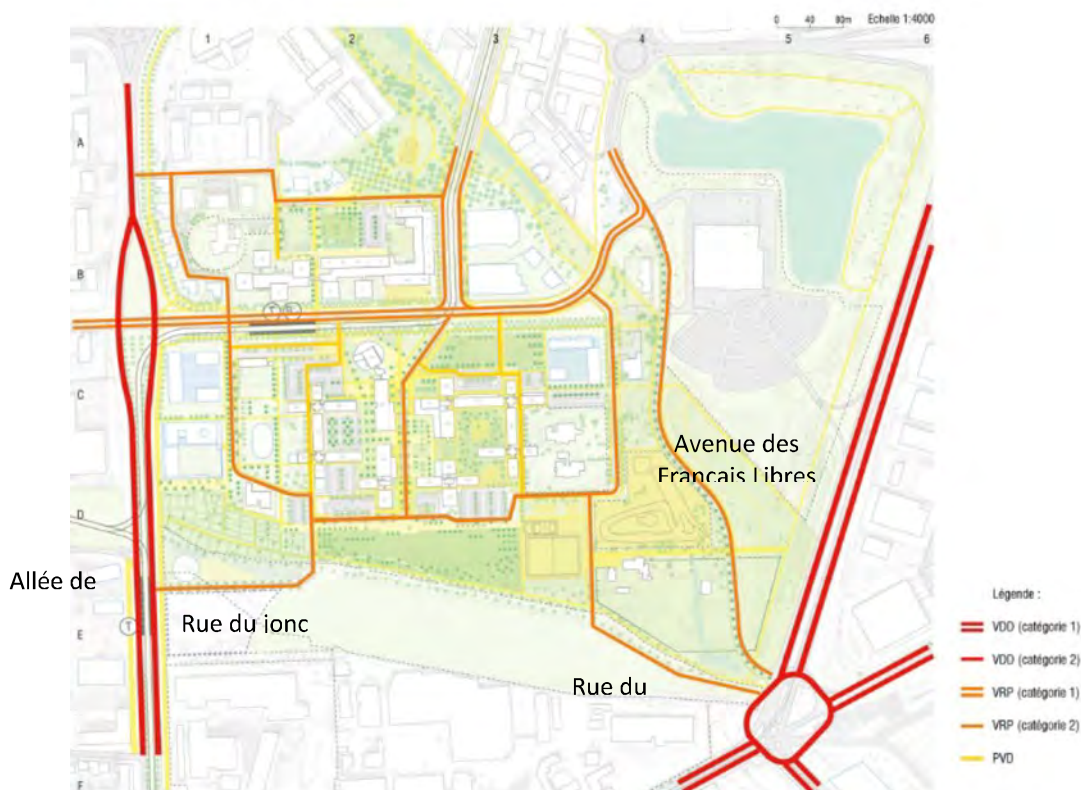
PLAN ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE

Plan de synthèse des interventions en matière d'équipements

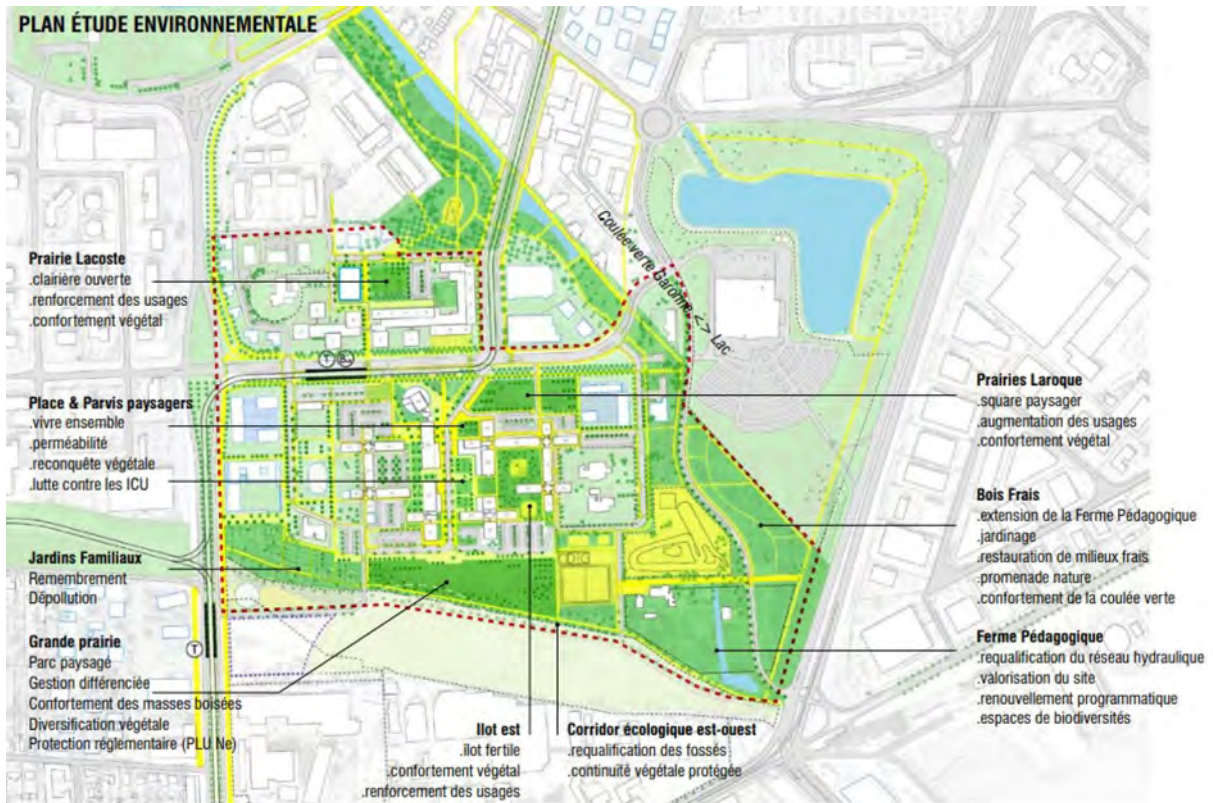


PLAN ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE

Plan de hiérarchisation des voiries



Source : Flint novembre 2021

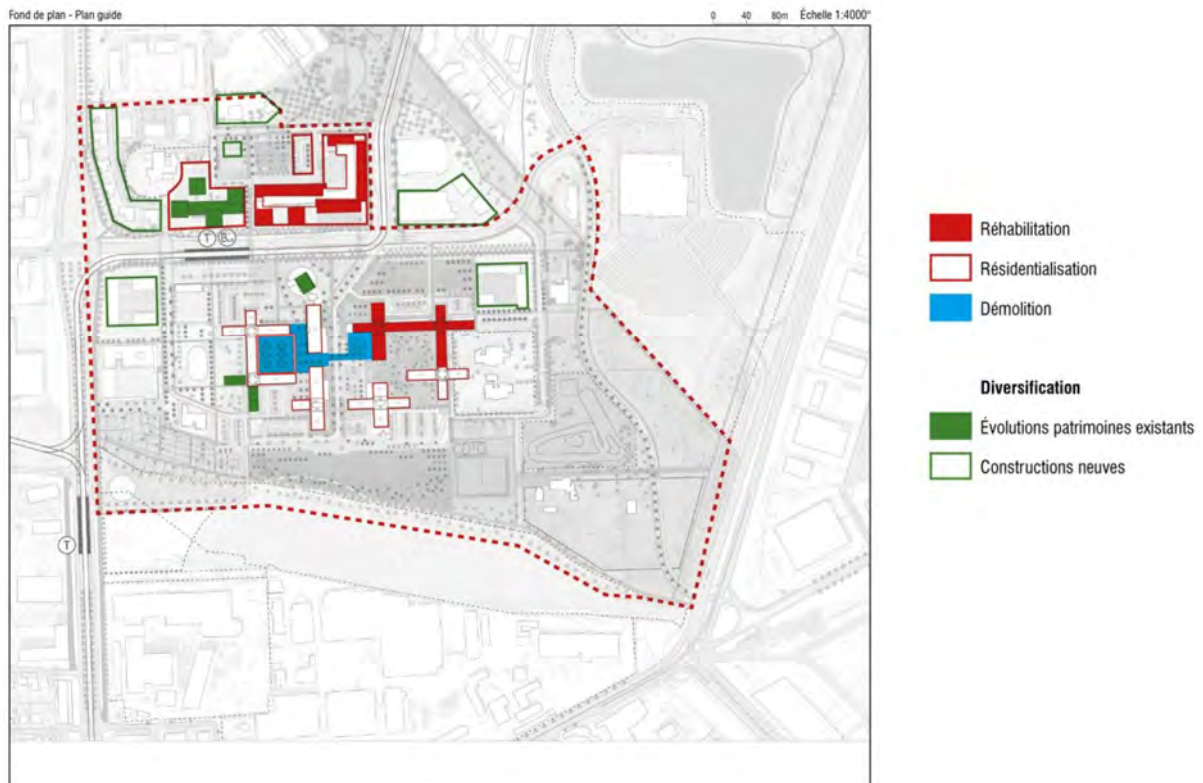


Source : Flint novembre 2021

Les interventions en matière d'habitats pour favoriser la mixité :

PLAN ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE

Plan de synthèse des interventions en matière d'habitat

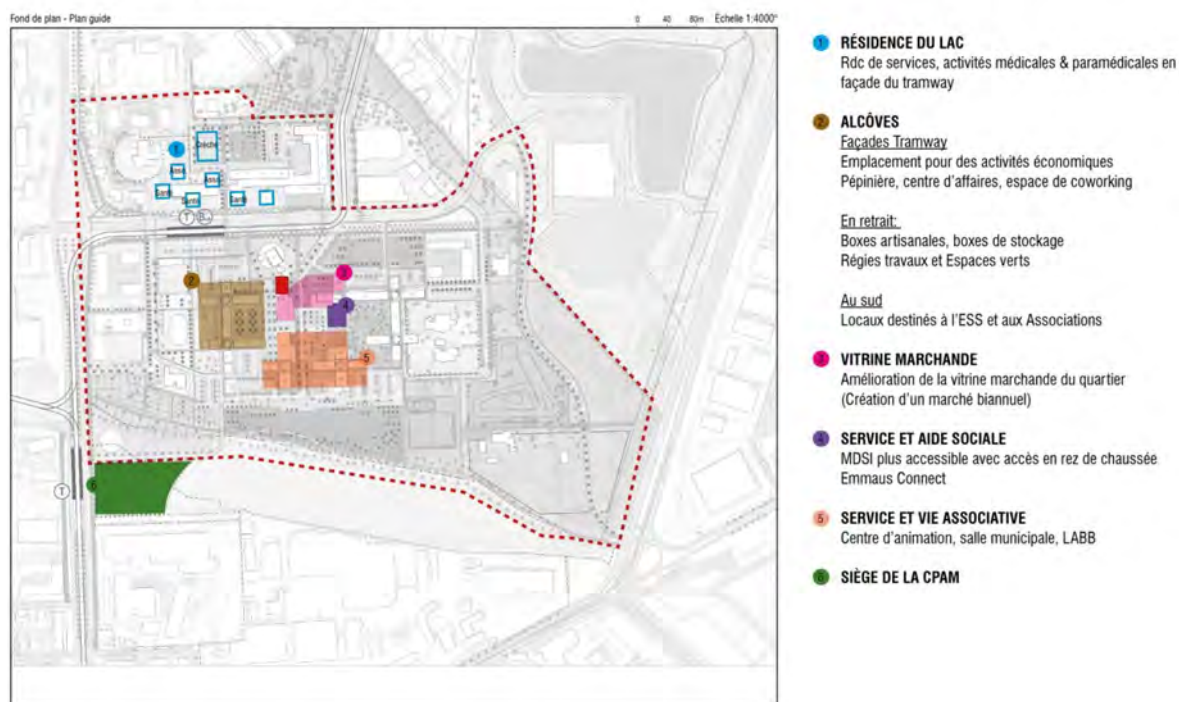


Source : Flint novembre 2021

Les interventions en matière d'activités et de services :

PLAN ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE

Plan de synthèse des interventions en matière d'activités



Source : Flint novembre 2021

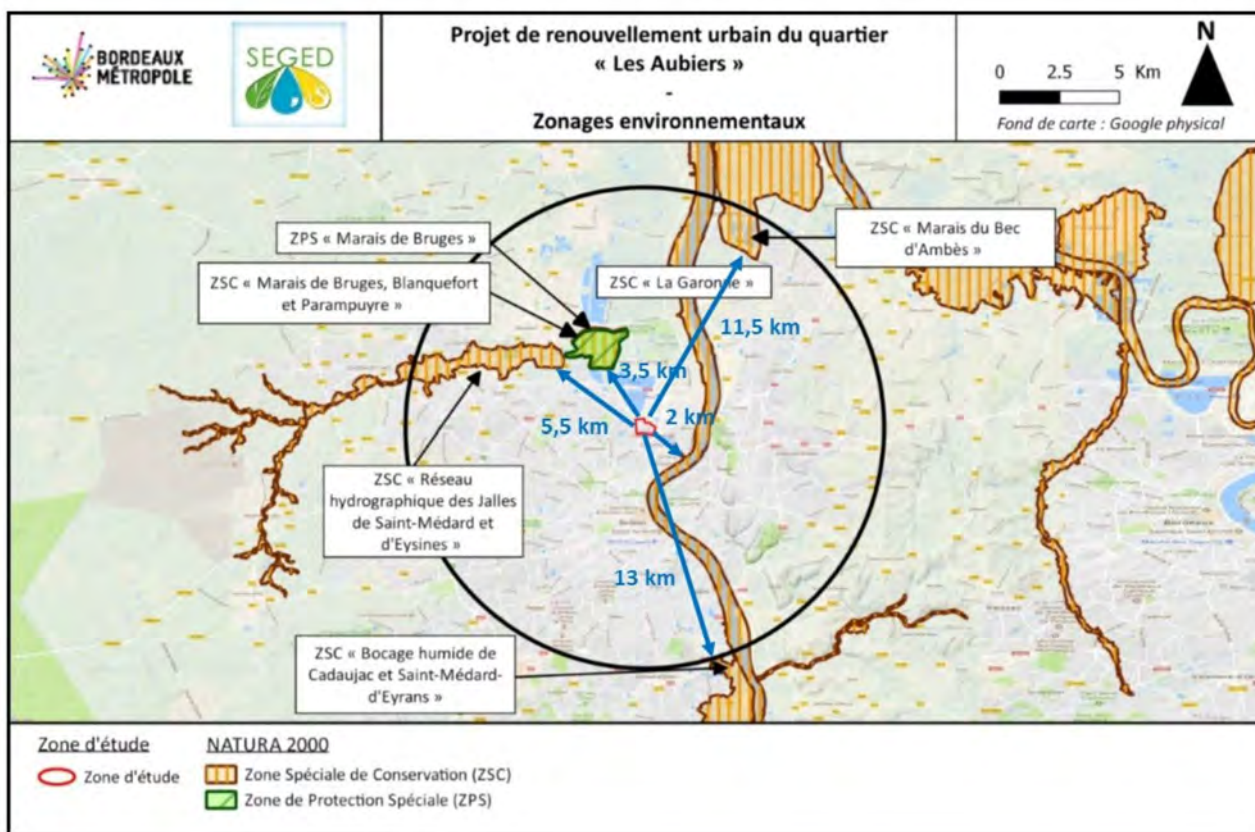
2. RAPPEL DU CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Le projet de renouvellement urbain du quartier « LES AUBIERS » se situe à proximité de plusieurs sites Natura 2000. Sa mise en œuvre est donc susceptible d'entraîner des effets sur l'état de conservation de ces sites. Ainsi, conformément à l'article R.414-19 du Code de l'environnement, celui-ci doit faire l'objet d'une évaluation des incidences selon le formalisme prévu à l'article R.414-23 du même code.

3. SITES NATURA 2000 A PROXIMITÉ DU PROJET

Un recensement des différents zonages de protection Natura 2000 les plus proches de l'emprise du projet a été effectué auprès des services administratifs de la DREAL Nouvelle Aquitaine. Les formulaires standard de données (FSD) des sites Natura 2000 concernés ont été consultés, ainsi que les documents d'objectifs (DOCOB) ou bilans annuels relatifs aux sites concernés, lorsqu'ils existent.

Le projet n'intercepte aucun site Natura 2000. Toutefois, dans un périmètre de 13 kilomètres autour du projet, les sites Natura 2000 suivants sont présents :



Localisation des périmètres Natura 2000 dans un rayon de 13 km autour de la zone de projet
(Fond de plan : Google Physical)

Cela concerne 5 Zones Spéciales de Conservation (ZSC) et 1 Zone de Protection Spéciale (ZPS). Les sites Natura 2000 les plus proches de l'emprise sont donc présentés dans les paragraphes suivants.

Désignation	Référence	Appellation	Superficie	Docob	Distance
ZPS par arrêté du 26/10/2004	FR7210029	Marais de Bruges	262 ha	en cours	3,5 km
ZCS par arrêté du 21/08/2006	FR7200687	Marais de Bruges, Blanquefort et Parempuyre	263 ha	en cours	3,5 km
ZCS par arrêté du 05/04/2016	FR7200700	La Garonne	6684 ha	validé	2 km
ZCS par arrêté du 21/08/2006	FR7200686	Marais du bec d'Ambès	2651 ha	validé	11,5 km
ZCS par arrêté du 13/01/2012	FR7200805	Réseau hydrographique des jalles de Saint Médard et d'Eysines	530 ha	validé	5,5 km
ZCS par arrêté du 30/01/2017	FR7200688	Bocage humide de Cadaujac et Saint-Médard-d'Eyrans	1589 ha	validé	13 km

Indications administratives des sites Natura 2000 dans rayon de 13 km autour de la zone de projet

4. PRESENTATION DES SITES NATURA 2000

FR 7210029 « Marais de Bruges » et FR7200687 « Marais de Bruges, Blanquefort et Parempuyre »

Les deux périmètres des sites étant quasiment superposés, ils possèdent donc les mêmes caractéristiques environnementales et seront présentés simultanément. Les Docob sont en cours de rédaction par la SEPANSO Gironde et seront directement intégrés au plan de gestion de la Réserve Naturelle Nationale des Marais de Bruges. Ces sites constituent une relique des anciens grands marais de Bordeaux.

FR 7210029 « Marais de Bruges » : Ce site a été désigné en tant que Zone de Protection Spéciale au titre de la Directive Oiseaux. Il présente une diversité de biotopes permettant d'accueillir une riche diversité d'espèces et notamment d'oiseaux. Placé sur un des axes migratoires les plus importants d'Europe, il constitue un lieu d'accueil et d'étape migratoire pour de nombreuses espèces d'oiseaux.

Code Natura 2000	Espèces	Code Natura 2000	Espèces
A022	Blongios nain (<i>Ixobrychus minutus</i>)	A103	Faucon pèlerin (<i>Falco peregrinus</i>)
A026	Aigrette garzette (<i>Egretta garzetta</i>)	A119	Marouette ponctuée (<i>Porzana porzana</i>)
A029	Héron pourpré (<i>Ardea purpurea</i>)	A121	Marouette de Baillon (<i>Porzana pusilla</i>)
A030	Cigogne noire (<i>Ciconia nigra</i>)	A122	Râle des genêts (<i>Crex crex</i>)
A031	Cigogne blanche (<i>Ciconia ciconia</i>)	A127	Grue cendrée (<i>Grus grus</i>)
A034	Spatule blanche (<i>Platalea leuconodia</i>)	A131	Échasse blanche (<i>Himantopus himantopus</i>)
A151	Chevalier varié (<i>Philomechus pugnax</i>)	A132	Avocette élégante (<i>Recurvirostra avosetta</i>)
A166	Chevalier sylvain (<i>Tringa glareola</i>)	A133	Edicnème criard (<i>Burhinus oedecnemus</i>)
A094	Balbusard pêcheur (<i>Pandion haliaetus</i>)	A140	Pluvier doré (<i>Pluvialis apricaria</i>)
A072	Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>)	A176	Mouette mélanocéphale (<i>Larus melanocephalus</i>)
A073	Milan noir (<i>Milvus migrans</i>)	A196	Guiffette moustac (<i>Chlidonias hybridus</i>)
A074	Milan royal (<i>Milvus milvus</i>)	A197	Guiffette noire (<i>Chlidonias niger</i>)
A080	Circaète Jean-le-Blanc (<i>Circaetus gallicus</i>)	A222	Hibou des marais (<i>Asia flammeus</i>)
A081	Busard des roseaux (<i>Circus aeruginosus</i>)	A229	Martin-pêcheur d'Europe (<i>Alcedo atthis</i>)
A082	Busard Saint-Martin (<i>Circus cyaneus</i>)	A338	Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>)
A084	Busard cendré (<i>Circus pygargus</i>)		

Liste des espèces d'intérêt communautaire ayant contribué à la désignation du site FR7210029

FR7200687 « Marais de Bruges, Blanquefort et Parempuyre » : ce site a été désigné en tant que Zone de Protection Spéciale au titre de la Directive Habitat. Il est majoritairement couvert par des prairies semi naturelles humides, prairies mésophiles améliorées et de forêts caducifoliées. Le développement des habitats et espèces d'intérêt communautaire justifiant la désignation du site tient au maintien d'une bonne qualité des eaux, et à la bonne conservation des habitats cités ci dessous.

Code Natura 2000	Habitats	Etat de conservation
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	nc
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpins	nc
91E0*	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Palicion albae</i>)	nc
91F0	Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves	nc

Liste des habitats d'intérêt communautaire ayant contribué à la désignation du site

Code Natura 2000	Espèces
1356*	Vison d'Europe (<i>Mustela lutreola</i>)
1044	Agrion de Mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>)
1060	Cuivré des marais (<i>Lycaena dispar</i>)
1083	Lucane cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>)
1088	Grand capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i>)
1220	Cistude d'Europe (<i>Emys orbicularis</i>)

Liste des espèces d'intérêt communautaire ayant contribué à la désignation du site FR7200687

Remarques : Mise à jour partielle de la FSD en Novembre 2017 (Docob en cours d'élaboration dans le cadre de la révision du plan de gestion de la RNN des marais de Bruges) : qualité des données (faute d'informations qualifiées P-Médiocre ou DD-Données Insuffisantes) d'où un état de conservation non communiqué (nc).

Le projet de renouvellement urbain du quartier Les Aubiers est situé à environ 3,5 km au sud de ces sites Natura 2000. L'emprise du projet est entièrement urbanisée, aucun habitat ou espèce d'intérêt communautaire ayant contribué à la désignation des sites n'y est recensé. Il n'y a aucune connexion directe avec le réseau hydraulique de ces sites.

FR7200700 « La Garonne »

Ce site a été désigné en tant que Zone de Protection Spéciale au titre de la Directive Habitat. Il est majoritairement couvert par des « Eaux douces intérieures (eaux stagnantes, eaux courantes) » et de rivières et estuaires soumis à la marée, vasières et bancs de sables, lagunes. Le développement des habitats et espèces d'intérêt communautaire justifiant la désignation du site tient au maintien d'une bonne qualité des eaux et à la bonne conservation de sa ripisylve. La Garonne constitue un cours d'eau essentiel pour la conservation des poissons migrateurs (préservation des frayères, couasnes et bras mort).

La zone de projet se situe à quelques kilomètres de la partie aval de la "Garonne chenalisée". Cette partie de la Garonne est caractérisée par un phénomène de marnage quotidien qui influence les habitats naturels de ce site : présence de forêts alluviales d'aulnaies/frênaies, dont l'état de conservation est globalement mauvais, de berges vaseuses, d'herbiers aquatiques et de mégaphorbiaies oligohalines sur la partie soumise à marées. Ce site présente un réel intérêt pour la flore (Angélique des estuaires) et la faune (Esturgeon européen, Vison d'Europe) et constitue un lieu de reproduction pour certains poissons migrateurs (Lamproie marine, Lamproie fluviatile, Alose feinte, Grande alose).

Code Natura 2000	Espèces
1095	Lamproie marine (<i>Petromyzon marinus</i>)
1096	Lamproie de Planer (<i>Lampetra planeri</i>)
1099	Lamproie fluviatile (<i>Lampetra fluviatilis</i>)
1101	Esturgeon européen (<i>Acipenser sturio</i>)
1102	Grande Alose (<i>Alosa alosa</i>)
1103	Alose feinte (<i>Alosa fallax</i>)
6150	Toxostome (<i>Parachondrostoma toxostoma</i>)
5339	Bouvière (<i>Rhodeus sericeus amarus</i>)
1106	Saumon atlantique (<i>Salmo salar</i>)
1607	Angélique des estuaires (<i>Angelica heterocarpa</i>)

Liste des espèces d'intérêt communautaire ayant contribué à la désignation du site FR7200700

Le projet de renouvellement urbain du quartier Les Aubiers est situé à environ 2 km à l'ouest du site Natura 2000 FR7200700. Le quartier se situe sur un secteur entièrement urbanisé, aucun habitat ou espèce d'intérêt communautaire ayant contribué à la désignation de ce site n'y est recensé. Il n'y a aucune connexion hydraulique directe avec la Garonne, le projet d'aménagement urbain garantit la bonne qualité des eaux rejetées (pluviales et domestiques) vers le milieu récepteur.

FR7200686 « Marais du bec d'Ambès »

Le site Natura 2000 « Marais du bec d'Ambès » a été désigné en tant que Zone de Protection Spéciale au titre de la Directive Habitat. Il est situé à la pointe de la presqu'île d'Ambès, immédiatement en amont de la confluence entre la Garonne et la Dordogne, et s'inscrit sur une plaine alluviale à environ 10 km de l'agglomération bordelaise. Il couvre une superficie de 2651 hectares. Il présente un dense réseau de jalles et de fossés drainant le site, notamment dans les zones basses des marais dont le principal émissaire est l'Estey du Guâ. Il existe une connectivité des marais avec les berges de la Garonne et de la Dordogne par l'intermédiaire des jalles, néanmoins

contrôlée par les ouvrages de gestion (portes à flots). Il y a donc une relation fonctionnelle entre le site Natura 2000 des marais du Bec d'Ambès et les sites Natura 2000 Dordogne et Garonne. Les milieux les plus humides adjacents au cours d'eau (prairies, bocage, mégaphorbiaies, autres boisements...) également été intégrés au site. La présence du vison d'Europe et de la loutre d'Europe a été prise en compte pour la désignation du site.

Code Natura 2000	Habitats	Etat de conservation
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpins	nc
91E0*	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Palicion albae</i>)	nc
91F0	Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves	nc
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	nc

Liste des habitats d'intérêt communautaire ayant contribué à la désignation du site

Code Natura 2000	Espèces
1060	Cuivré des marais (<i>Lycaena dispar</i>)
1355	Loutre d'Europe (<i>Lutra lutra</i>)
1356	Vison d'Europe (<i>Mustela lutreola</i>)
1607	Angélique des estuaires (<i>Angelica heterocarpa</i>)

Liste des espèces d'intérêt communautaire ayant contribué à la désignation du site FR7200686

Le projet de renouvellement urbain du quartier Les Aubiers est situé à environ 11,5 km au sud de ce site Natura 2000. L'emprise du projet est entièrement urbanisée, aucun habitat ou espèce d'intérêt communautaire ayant contribué à la désignation de ce site n'y est recensé.

FR7200805 « Réseau hydrographique des jalles de Saint Médard et d'Eysines »

Le site a été désigné en tant que Zone de Protection Spéciale au titre de la Directive Habitat le 13/01/2012. Situé au nord-ouest de l'agglomération bordelaise, il couvre une superficie de 530 ha. Le site est défini comme un cours d'eau sur substrat sablo-alluvionnaire. Il est en lien fonctionnel avec le site Natura 2000 FR 7200700 Garonne et la zone de protection spéciale (ZPS) FR 7210029 marais de Bruges.

Code Natura 2000	Habitats	Etat de conservation
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculon fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	nc
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpins	nc
91F0	Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves	nc

Liste des habitats d'intérêt communautaire ayant contribué à la désignation du site

Code Natura 2000	Espèces
1044	Agrion de Mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>)
1060	Cuivré des marais (<i>Lycaena dispar</i>)
1065	Damier de la succise (<i>Euphydryas aurinia</i>)
1096	Lamproie de Planer (<i>Lampetra planeri</i>)
1220	Cistude d'Europe (<i>Emys orbicularis</i>)
1355	Loutre d'Europe (<i>Lutra lutra</i>)
1356	Vison d'Europe (<i>Mustela lutreola</i>)
1071	Fadet des laïches (<i>Coenonympha oedippus</i>)

Liste des espèces d'intérêt communautaire ayant contribué à la désignation du site

Le projet de renouvellement urbain du quartier les Aubiers est situé à environ 5,5 km au sud-est de ce site Natura 2000. L'emprise du projet est entièrement urbanisée, aucun habitat ou espèce d'intérêt communautaire ayant contribué à la désignation de ce site n'y est recensé. Le projet n'induit aucune nuisance sur ce site.

FR7200688 « Bocage humide de Cadaujac et Saint- Médard-d'Eyrans »

Ce site a été désigné en tant que Zone de Protection Spéciale au titre de la Directive Habitat. Il constitue un espace semi-naturel important, principalement composé de prairies structurées par un maillage plus ou moins dense de fossés et de haies. Situé à une dizaine de kilomètres au sud de l'agglomération bordelaise, il couvre une superficie de 1589 ha. Il est en contact physique et fonctionnel avec les sites Natura 2000 FR7200700 (la Garonne) et FR7200797 (Réseau hydrographique du Gat Mort et du Saucats).

Le développement des habitats et espèces d'intérêt communautaire justifiant la désignation du site tient à la maîtrise des activités agricoles ainsi qu'à la gestion de l'eau (répartition de la ressource, qualité de l'eau, entretien du réseau hydraulique...).

Code Natura 2000	Habitats	Etat de conservation
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpins	nc
91E0*	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Palicion albae</i>)	nc
91F0	Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves	nc
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i>	nc
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	nc

Liste des habitats d'intérêt communautaire ayant contribué à la désignation du site

Code Natura 2000	Espèces
1220	Cistude d'Europe (<i>Emys orbicularis</i>)
1041	Cordulie à corps fin (<i>Oxygastra curtisii</i>)
1044	Agrion de Mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>)
1060	Cuivré des marais (<i>Lycaena dispar</i>)
1324	Grand Murin (<i>Myotis myotis</i>)
1356	Vison d'Europe (<i>Mustela lutreola</i>)
1607	Angélique des estuaires (<i>Angelica heterocarpa</i>)

Liste des espèces d'intérêt communautaire ayant contribué à la désignation du site

Le projet de renouvellement urbain du quartier les Aubiers est situé à environ 13 km au nord de ce site Natura 2000. L'emprise du projet est entièrement urbanisée, aucun habitat ou espèce d'intérêt communautaire ayant contribué à la désignation de ce site n'y est recensé. Il n'y a aucune connexion hydraulique, le projet d'aménagement urbain garantit la bonne qualité des eaux rejetées (pluviales et domestiques) vers le milieu récepteur.

5. EVALUATION PRELIMINAIRE DES INCIDENCES

En tenant compte des éléments suivants :

- La zone de projet se situe dans un milieu déjà artificialisé, prédominé par l'urbanisation et donc peu favorable à la flore et la faune. Il n'altère pas les fonctionnalités écologiques des sites (pas de destruction de corridors écologiques ou d'espaces tampons),

- Directive Habitat : aucun habitat ni espèce d'intérêt communautaire ne se trouve sur l'emprise du projet,

- Directive Oiseaux : la zone de projet ne constitue pas une zone favorable aux espèces ayant justifié la désignation du site FR7210029 « Marais de Bruges » et, de manière plus générale à l'avifaune, aucune incidence n'est à prévoir sur les oiseaux ayant motivé la désignation de cette ZPS

- Le projet se situe en dehors des périmètres des sites Natura 2000, et distant du plus proche d'environ 2 km,

- Il n'existe aucune connexion hydraulique directe avec les différents sites Natura 2000,

- Le projet d'aménagement urbain garantit la bonne qualité des eaux rejetées (pluviales et domestiques) vers le milieu récepteur,

- Des mesures de réduction des risques de pollution des eaux souterraines et superficielles seront mises en place pendant la phase travaux (bonne organisation du chantier limitant les rejets dans l'environnement...)

Ainsi, compte-tenu de la localisation et de la nature du projet, des caractéristiques des sites Natura 2000 recensés à proximité, il peut être évalué que le projet n'aura donc aucune incidence directe, indirecte, induite, même en phase travaux, sur l'état de conservation des habitats et des espèces ayant motivé la désignation de ces sites. Il n'y a pas lieu de conduire une analyse plus poussée.

6. FORMULAIRE D'EVALUATION SIMPLIFIEE DES INCIDENCES NATURA 2000

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE
DES INCIDENCES NATURA2000**



Par qui ?

Ce formulaire est à remplir par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : « ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu.

Ce formulaire fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence.

A quoi ça sert ?

Ce formulaire permet de répondre à la question préalable suivante : mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 ? Il peut notamment être utilisé par les porteurs de petits projets qui pressentent que leur projet n'aura pas d'incidence sur un site Natura 2000.

Le formulaire permet, par une analyse succincte du projet et des enjeux, d'exclure toute incidence sur un site Natura 2000. **Attention** : si tel n'est pas le cas et qu'une incidence non négligeable est possible, une évaluation des incidences plus poussée doit être conduite.

Pour qui ?

Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : BORDEAUX METROPOLE

Commune et département : BORDEAUX – GIRONDE (33)

Adresse : Esplanade Charles-de-Gaulle 33045 Bordeaux Cedex

Tél. : 05 56 99 84 84

Fax : 05 56 96 19 40

Email :

Nom du projet : Projet de renouvellement urbain du quartier LES AUBIERS

1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Joindre si nécessaire une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Le projet de renouvellement urbain quartier Les Aubiers qui s'étend sur la commune de Bordeaux (38 ha) doit permettre :

- Des réhabilitations de logements existants
- La création de nouveaux programmes de logements,
- La refonte des équipements scolaires du quartier : démolition / reconstruction d'un groupe scolaire, réhabilitation / extension d'un autre,
- La création et la réhabilitation d'équipements publics (école de cirque, pôle sportif, ferme pédagogique, centre d'animation),
- La densification mesurée du tissu économique existant,
- L'amélioration du maillage et du réseau routier, notamment pour les modes actifs,
- Des aménagements paysagers et la recomposition de la trame des espaces publics.
- L'amélioration du schéma de desserte interne

b. Localisation et cartographie

Joindre dans tous les cas une carte de localisation précise du projet, de la manifestation ou de l'intervention (emprises temporaires, chantier, accès et définitives) sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000e et un plan descriptif du projet (plan de masse, plan cadastral, etc.).

Le projet est situé :

Nom de la commune : BORDEAUX

N° Département : 33 - Gironde

Lieu-dit : Quartier Les Aubiers

En site(s) Natura 2000

n° de site(s) : (FR ---)

n° de site(s) : (FR ---)

Hors site(s) Natura 2000 A quelle distance ?

A 1,5 km du site n° de site : FR7200700 La Garonne

A 8 km du site n° de site : FR7200688 Bocage humide de Cadaujac et Saint-Médard-d'Eyrans

A 9 km des sites n° de site(s) : FR7210029 & FR7200687 Marais de Bruges, Blanquefort et Parempuyre

A 10 km des sites n° de site(s) : FR7200804 RH de la Pimpine & FR7200698 Carrières de Cénac

c. Etendue du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation (si connue)
(m²)

ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

< 100 m²

1 000 à 10 000 m² (1 ha)

100 à 1 000 m²

> 10 000 m² (> 1 ha)

- Longueur (si linéaire impacté) (m.)

- Emprises en phase chantier (m.)

- Aménagement(s) connexe(s) :

Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.

Le quartier dispose d'une bonne desserte routière et en transports en commun (tramway, bus, réseau ferré). Le schéma de desserte interne reste à améliorer (liaisons douces, desserte des bâtiments...). Le quartier est entouré et traversé par des voies bruyantes (boulevards Alfred Daney au Sud et Aliénor d'Aquitaine à l'Est en catégorie 3, avenue des Français Libres, avenue de Laroque et allée des Boutaut en catégorie 2), qui induisent des nuisances sonores importantes.

d. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

- Projet, manifestation :

- diurne
 nocturne

- Durée précise si connue (jours, mois)

Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

- < 1 mois 1 an à 5 ans
 1 mois à 1 an > 5 ans

- Période précise si connue : calendrier prévisionnel début des travaux en 2021 et livraison complète de l'opération en 2030

Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante :

- Printemps Automne
 Eté Hiver

- Fréquence :

- chaque année
 chaque mois
 autre (préciser) :

e. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

Des mesures de réduction des risques de pollution des eaux souterraines et superficielles seront mises en place pendant la phase travaux (bonne organisation du chantier limitant les rejets dans l'environnement...). Une fois réalisé, le projet d'aménagement urbain garantit la bonne qualité des eaux rejetées pluviales et domestiques vers le milieu récepteur.

f. Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet :
ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> < 5 000 € | <input type="checkbox"/> de 20 000 € à 100 000 € |
| <input type="checkbox"/> de 5 000 à 20 000 € | <input checked="" type="checkbox"/> > à 100 000 € |

2 Définition de la zone d'influence (concernée par le projet)

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur la carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

- Rejets dans le milieu aquatique
- Pistes de chantier, circulation
- Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- Poussières, vibrations
- Pollutions possibles
- Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation
- Bruits
- Autres incidences

Une gêne à la circulation et au stationnement sera importante dans le quartier. Mais des mesures de réduction sont prévues pendant la phase chantier (plateforme de mutualisation des bases chantier, phasage chantier, plan de circulation adapté...)

Des émissions de poussières sont à prévoir lors des phases de démolition et de terrassement. Des mesures de réduction en phase chantier sont prévues afin d'atténuer ces nuisances tel que l'arrosage des sols en période sèche et le bâchage des camions.

La zone d'influence du projet sera donc limitée à l'emprise travaux des aménagements et leurs abords immédiats.

3 Etat des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

PROTECTIONS :

Le projet est situé en : aucun statut

- Réserve Naturelle Nationale
- Réserve Naturelle Régionale
- Parc National
- Arrêté de protection de biotope
- Site classé
- Site inscrit
- PIG (projet d'intérêt général) de protection
- Parc Naturel Régional
- ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)
- Réserve de biosphère
- Site RAMSAR

USAGES :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- Aucun
- Pâturage / fauche
- Chasse
- Pêche
- Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
- Agriculture
- Sylviculture
- Décharge sauvage
- Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- Cabanisation
- Construite, non naturelle : Logements, voiries, centre commercial, écoles, friche ferroviaire
- Autre (préciser l'usage) :

Commentaires :

L'emprise du projet est déjà entièrement urbanisée, les zones vertes (parcs urbains, squares, ferme pédagogique avec plan d'eau, jardins partagés) seront maintenues dans le projet mais réaménagées. Présence également d'une friche (anciennes voies ferrées) et de boisements (le long de la voie rapide) présentant de nombreux dépôts de déchets et des espèces floristiques invasives.

MILIEUX NATURELS ET ESPECES : Se référer aux annexes 3 et 4

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces. Se référer à l'annexe 3

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation. Se référer à l'annexe 4

Photo 1 : Friche ferroviaire (22/05/2018)

Photo 2 : Zone humide temporaire sur la friche ferroviaire

Photo 3 : friche et boisement au droit de la voie rapide (14/06/2018)

Photo 4 : plan d'eau au droit de la ferme pédagogique (22/05/2018)

Photo 5 : Fossé (07/09/2018)

TABLEAU MILIEUX NATURELS : Se référer à l'annexe 3

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires
Milieux ouverts ou semi-ouverts	pelouse pelouse semi-boisée lande garrigue / maquis autre :		
Milieux forestiers	forêt de résineux forêt de feuillus forêt mixte plantation autre :	X	Boisement mixte au droit d'une friche et de la voie rapide
Milieux rocheux	falaise affleurement rocheux éboulis blocs autre :		
Zones humides	fossé cours d'eau étang tourbière gravière prairie humide autre :	X	- Fossé - Zone humide temporaire sur remblai (anciennes voies ferrées désaffectées) - Plan d'eau très dégradé au droit de la ferme pédagogique
Milieux littoraux et marins	Falaises et récifs Grottes Herbiers Plages et bancs de sables Lagunes autre :		
Autre type de milieu	Friche sur anciennes voies ferrées désaffectées Friche	X	Très nombreux déchets, espèces floristiques invasives

- Aucun habitat d'intérêt communautaire.
- Les habitats sont majoritairement sur des sols perturbés et/ou remblayés
- Présence importante de déchets

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE :

Remplissez en fonction de vos connaissances : se référer à l'annexe 5

GROUPE D'ESPÈCES	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentiell e	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Amphibiens Reptiles	Crapaud calamite	Présente	Reproduction avérée
	Lézard des murailles	Présente	Reproduction avérée Comptage friche non exhaustif > 80 individus le 31/05/2018
	Lézard vert occidental	Citée dans la bibliographie	Non observé malgré des conditions favorables : peut être considéré comme absent du périmètre du projet
Crustacés	Aucune espèce protégée concernée par le projet		Présence d'écrevisse de Louisiane
Insectes	Grand capricorne Lucane cerf-volant	Citée dans la bibliographie	Absence d'arbres potentiels dans le périmètre
Mammifères marins	Non concerné par le projet		
Mammifères terrestres	Se référer aux tableaux pages suivantes		
Oiseaux	<i>Petit gravelot</i>	<i>(Présente)</i>	<i>2 individus observés sur les zones humides temporaires (friche)</i> Suite aux dégradations récentes en 2020-2021 de la friche Cracovie, le milieu n'est plus favorable à l'accueil de cette espèce.
	Milan noir	Présente	
	52 autres espèces citées dans la bibliographie à l'échelle de la commune		Nombreuses observations liées à la présence de lacs sur la commune de Bordeaux ; enjeu faible sur le périmètre du projet
Plantes	Aucune espèce végétale à enjeu au droit du projet		
Poissons	Non concerné par le projet		

- Présence de zones humides temporaires sur sol remblayé (photo 2) : reproduction avérée d'Amphibiens : crapaud calamite, triton palmé.

- Présence de nombreuses espèces exotiques envahissantes : écrevisse de Louisiane, buddléia, herbe de pampa, séneçon du Cap, érable négundo, raisin d'Amérique, Jussie rampante, Souchet robuste, Renouée du Japon...

4 Incidences du projet

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

Le projet est situé en dehors des sites NATURA 2000 et à environ 2 kilomètres du site le plus proche. Aucun habitat naturel ou d'intérêt communautaire ne sera détruit dans le cadre de ce projet. La friche ferroviaire présentant une zone de reproduction du crapaud calamite et une population de lézard des murailles de plus de 100 individus (gîtes et zone d'alimentation) sera aménagée.

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

Possible destruction d'espèces d'Amphibiens, de Reptiles et d'oiseaux principalement au sud du périmètre du projet et notamment sur la friche ferroviaire.

Le projet devra adapter les périodes de travaux sur les zones sensibles.

Perturbations possibles des espèces dans leur fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...) :

Dérangement durant le chantier (bruit, circulation, fréquentation)

5 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

OUI : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) : Signature :

Le (date) :

Annexes

Annexe 1 : Carte de localisation du projet et plan d'aménagement

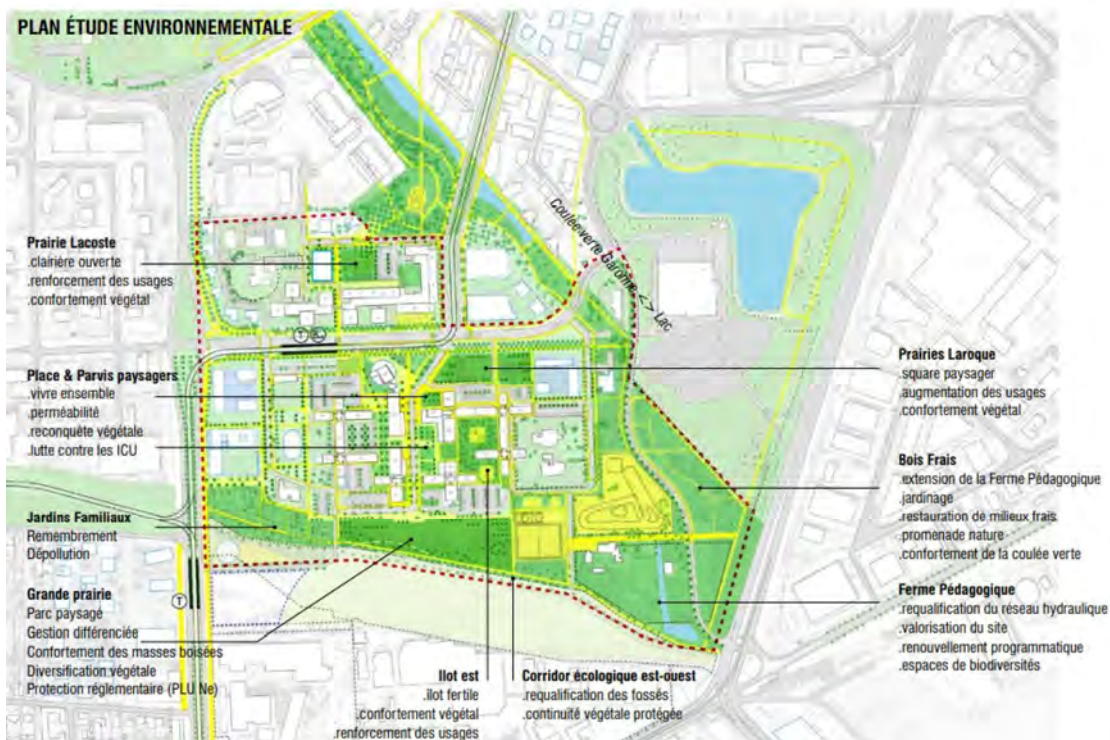
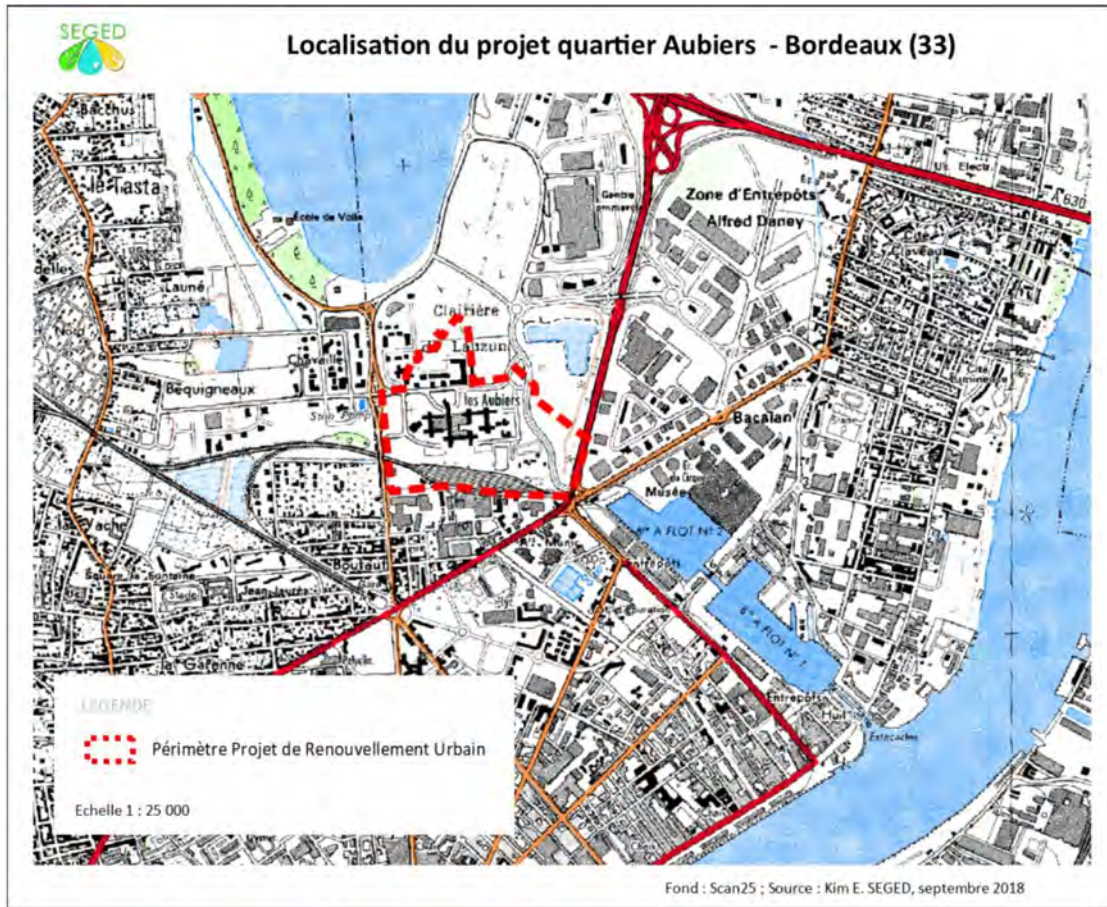
Annexe 2 : Carte de localisation du projet par rapport aux sites NATURA 2000

Annexe 3 : Carte des habitats naturels (hors parcs urbains et zones fortement gérées) dans l'emprise du projet

Annexe 4 : Recueil photographique

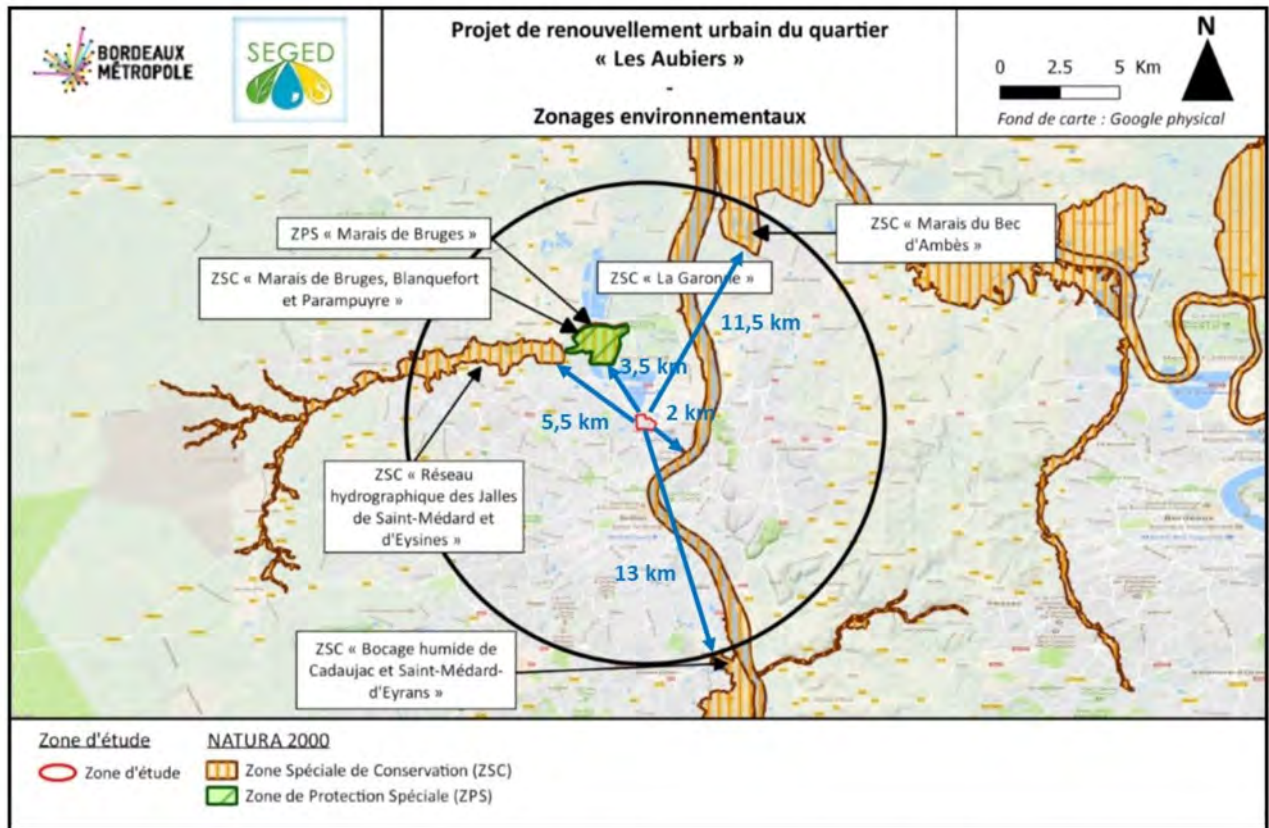
Annexe 5 : Liste des espèces

Annexe 1 : Carte de localisation du projet et plan d'aménagement

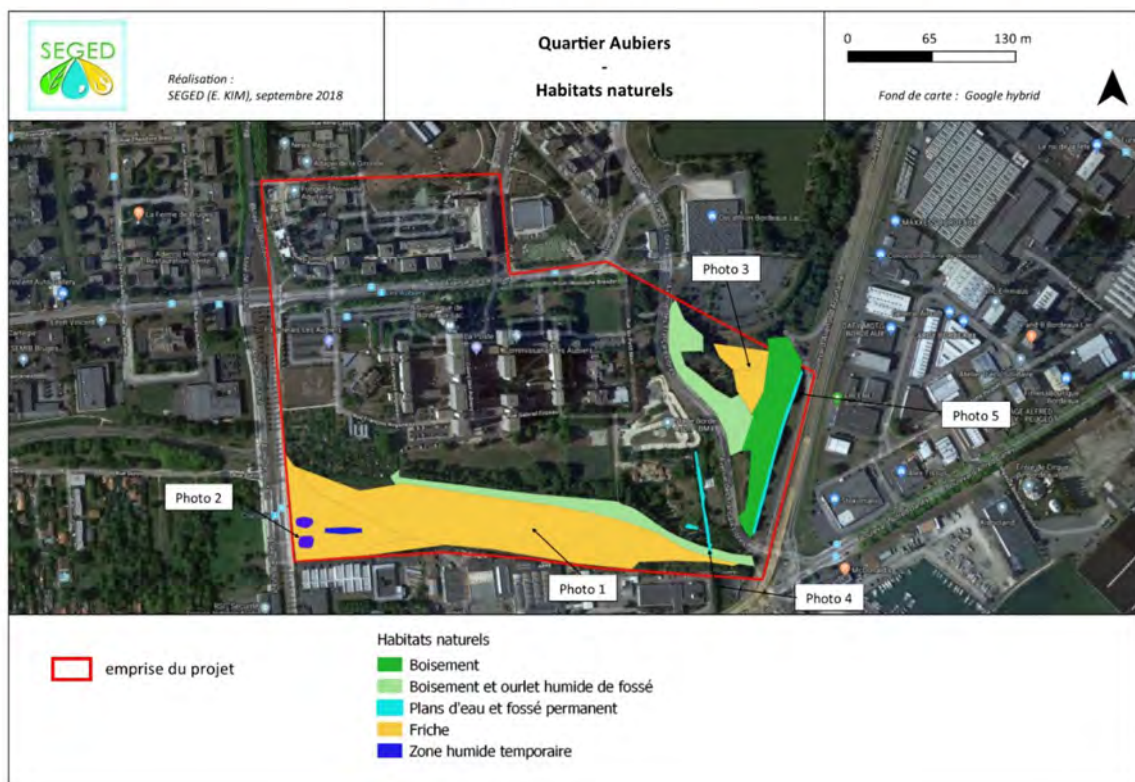


Projet d'aménagement Source : Flint novembre 2021

Annexe 2 : Carte de localisation du projet par rapport aux sites NATURA 2000



Annexe 3 : Carte des habitats naturels (hors parcs urbains et zones fortement gérées) dans l'emprise du projet



Annexe 4 : Recueil photographique



Photo 1 : Friche ferroviaire (22/05/2018)



Photo 2 : Zone humide temporaire sur la friche ferroviaire



Photo 3 : Friche et boisement (14/06/2018)



Photo 4 : Plan d'eau au droit de la ferme pédagogique (22/05/2018)



Photo 5 : Fossé le long voie rapide (07/09/2018)



Photo 2 : Zone humide temporaire sur la friche ferroviaire suite à l'occupation illégale (04/10/2021)

Annexe 5 : Liste des espèces

Légende des tableaux ci-après :

En noir : données terrain SEGED 2018 (Inventaires réalisés entre le 14/04/2018 au 31/08/2018)

En gris : données bibliographiques du 01/01/2014 au 30/07/2018 (extraits à l'échelle de la commune)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Code N2000	Directive Habitat	Autres informations
Amphibiens				
Alyte accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>	1191	DH annexe IV	
Crapaud calamite	<i>Epidalea calamita</i>	6284	DH annexe IV	reproduction avérée
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	1209	DH annexe IV	
Rainette meridionale	<i>Hyla meridionalis</i>	1205	DH annexe IV	
Chiroptères				
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	1331	DH annexe IV	
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	1309	DH annexe IV	
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	2016	DH annexe IV	
Mammifères				
Putois d Europe	<i>Mustela putorius</i>	1358	DH annexe V	
Invertébrés				
Grand capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	1088	DH annexes II et IV	absence d'arbres potentiels
Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	1083	DH annexe II	
Reptiles				
Lezard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	1256	DH annexe IV	reproduction avérée, comptage friche (non exhaustif) > 80 individus (31/05/18)
Lezard vert occidental	<i>Lacerta bilineata</i>	5179	DH annexe IV	non observé malgré des conditions favorables : peut être considéré comme absent du périmètre du projet

Espèces de la Directive Habitat concernées par le projet

Espèces de la Directive Oiseaux concernées par le projet (page suivante)

Suite aux dégradations de la friche Cracovie en 2020-2021, le Petit gravelot est cité dans le tableau ci-après mais n'est plus considéré comme présent sur la friche (milieu trop dégradé, conditions défavorables à la nidification de l'espèce).

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Code N2000	Directive Oiseaux	Autres informations
Oiseaux				
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	A073	DO annexe I	en vol
Petit gravelot	<i>Charadrius dubius</i>	A136	DO migrants	2 individus observés sur la zone humide temporaires
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	A026	DO annexe I	
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	A246	DO annexe I	
Becasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i>	A155	DO migrants	
Becassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	A153	DO migrants	
Bernache nonnette	<i>Branta leucopsis</i>	A045	DO annexe I	
Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>	A023	DO annexe I	
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	A072	DO annexe I	
Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>	A379	DO annexe I	
Busard cendre	<i>Circus pygargus</i>	A084	DO annexe I	
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	A081	DO annexe I	
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	A082	DO annexe I	
Canard chipeau	<i>Anas strepera</i>	A051	DO migrants	
Canard pilet	<i>Anas acuta</i>	A054	DO migrants	
Canard siffleur	<i>Anas penelope</i>	A050	DO migrants	
Chevalier aboyeur	<i>Tringa nebularia</i>	A164	DO migrants	
Chevalier culblanc	<i>Tringa ochropus</i>	A165	DO migrants	
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>	A168	DO migrants	
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	A031	DO annexe I	
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	A080	DO annexe I	
Courlis cendre	<i>Numenius arquata</i>	A160	DO migrants	
Cygne tubercule	<i>Cygnus olor</i>	A036	DO migrants	
Echasse blanche	<i>Himantopus himantopus</i>	A131	DO annexe I	
Faucon pelerin	<i>Falco peregrinus</i>	A103	DO annexe I	
Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	A302	DO annexe I	
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>	A125	DO migrants	
Gallinule poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	A123	DO migrants	
Goeland brun	<i>Larus fuscus</i>	A183	DO migrants	
Goeland cendre	<i>Larus canus</i>	A182	DO migrants	
Goeland leucophee	<i>Larus michahellis</i>	A604	DO migrants	
Goeland marin	<i>Larus marinus</i>	A187	DO migrants	
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	A017	DO migrants	
Grand Gravelot	<i>Charadrius hiaticula</i>	A137	DO migrants	
Grebe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	A004	DO migrants	
Grebe huppe	<i>Podiceps cristatus</i>	A005	DO migrants	
Heron cendre	<i>Ardea cinerea</i>	A028	DO migrants	
Heron garde-boeufs	<i>Bubulcus ibis</i>	A025	DO migrants	
Heron pourpre	<i>Ardea purpurea</i>	A029	DO annexe I	
Martin-pecheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	A229	DO annexe I	
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	A074	DO annexe I	
Mouette melanocephale	<i>Larus melanocephalus</i>	A176	DO annexe I	
Mouette tridactyle	<i>Rissa tridactyla</i>	A188	DO migrants	
Nette rousse	<i>Netta rufina</i>	A058	DO migrants	
Oedicnème criard	<i>Burhinus oedicnemus</i>	A133	DO annexe I	
Oie cendrée	<i>Anser anser</i>	A043	DO migrants	
Pluvier argente	<i>Pluvialis squatarola</i>	A141	DO migrants	
Pluvier guignard	<i>Charadrius morinellus</i>	A139	DO annexe I	
Rale d'eau	<i>Rallus aquaticus</i>	A118	DO migrants	
Sarcelle d'été	<i>Anas querquedula</i>	A055	DO migrants	
Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>	A052	DO migrants	
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	A193	DO annexe I	
Tadorne casarca	<i>Tadorna ferruginea</i>	A397	DO annexe I	
Vanneau huppe	<i>Vanellus vanellus</i>	A142	DO migrants	